

Une Action de Mécénat à forte visibilité

Pour une mise en lumière maximale de l'action de mécénat auprès de vos clients, **nous créerons pour vous** les outils de communication suivants :



- Certificat nominatif de don
- Logo et bannière pour votre site internet
(avec lien vers l'onglet "Fonds de Dotation" du site du CRO)
- Sticker entrée du cabinet
- Affiche A4

Enfin, vous serez convié(e), ainsi que l'ensemble des donateurs, à un concert privé donné par l'étudiant présenti pour être le premier bénéficiaire de l'instrument.

Fonds De Dotation
Experts-Comptables : Cultures & Patrimoines

661 rue Louis Lépine - BP 31175
34009 MONTPELLIER CEDEX 1
Tél. : 04 67 20 98 50 - Fax : 04 67 20 29 77
Mail : cro@oec-montpellier.org
Site : www.oec-montpellier.org



Notre patrimoine compte sur nous...

Nous comptons sur vous
pour soutenir ce projet !



Soutenir les virtuoses de demain



Chère Consoeur, Cher Confrère,

L'Ordre des Experts-Comptables a maintenant créé depuis deux ans le Fonds de Dotation : «Experts-Comptables : Cultures & Patrimoines» qui vise à soutenir des initiatives d'intérêt général de valorisation des patrimoines culturels sur l'ensemble des 6 départements de notre région ordinale.

Les fonds collectés lors de notre première action ont permis d'apporter un soutien financier à la rénovation de l'éclairage de la Cathédrale de Maguelone, celle-là même qui nous avait accueillis pour la Prestation de Serment 2011.

Pour cette nouvelle opération, nous avons choisi de financer l'acquisition d'un violon qui sera mis à disposition de jeunes virtuoses régionaux, via une convention entre le Fonds de Dotation et l'Académie Internationale de Musique de Montpellier.

A travers ce nouveau projet de mécénat valorisant l'image de toute notre Profession, nous souhaitons poursuivre notre dynamique régionale et montrer notre engagement en faveur du Mécénat et pour le développement économique local.

Catherine Dumont
Présidente
du Fonds de Dotation

Marc Siré
Vice-Président
en charge du Pôle Marchés

Franck Sacrepeigne
Élu
en charge du Mécénat

950 Experts-Comptables dans la région, ça compte



Le coût de l'acquisition du violon est estimé à 20 000 €.

Si chacun donne un peu, ce projet est à notre portée dans un cadre innovant et valorisant pour votre cabinet.

Des Dons Défiscalisés

Comme vous le savez, un don réalisé au nom de votre cabinet vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % de son montant*. Lorsqu'il est effectué à titre personnel, la réduction d'impôt est de 66 %**.

Parce qu'une bonne action est toujours récompensée !

*Pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires des entreprises.
**Pris dans la limite de 20 % du revenu imposable.

	Pour un don net de	Faites un versement de
Exemple pour une réduction d'impôt à 60 %	40 €	100 €
	80 €	200 €
	140 €	350 €
	200 €	500 €

Une attestation fiscale vous sera délivrée

Les grandes actions sont faites de petits gestes